FRANÇOIS GRUDÉ

Le service vie scolaire à l'usage des parents des élèves de 6emes.

C'est quoi une vie scolaire?

La vie scolaire est le service du collège qui s'occupe des enfants sur le temps hors classe. Dirigée par la conseillère principale d'éducation, Marie Levrel, et composée de 8 assistants d'éducation, la vie scolaire prends en charge les élèves sur les temps de récréation, la pause du midi, aux entrées et aux sorties de l'établissement. Nous sommes également le service qui gère l'assiduité, les retards et les absences des élèves. Notre travail est également d'aider vos enfants à grandir dans l'établissement et les aider à acquérir de l'autonomie.

Nous organisons des actions à visée éducatives et citoyennes pour sensibiliser nos élèves aux grands enjeux du XXIème siècle.

Nous participons également au dispositif « devoirs faits » qui est non seulement du soutien scolaire mais également une aide à l'organisation et à la compréhension des attentes du collège.

Des personnels à votre écoute et à celle de votre enfant.

Madame Marie Levrel, conseillère principale d'éducation et Madame Charlène Bacar sont deux référentes pour vous et vos enfants. Au quotidien, Charlène Bacar, assistante d'éducation et référente du niveau 6ème est l'interlocuteur privilégié des élèves, sa connaissance des besoins des jeunes et sa capacité à les rassurer font d'elle un vrai soutien tout au long de leur année de 6ème. Vos enfants ne seront jamais seuls face à une difficulté et en cas de problèmes plus importants, ils seront immédiatement pris en charge par la CPE

Une nouvelle façon d'aller à l'école.



L'entrée en 6ème de vos enfants est une étape importante pour eux tout autant que pour vous. Vous découvrirez ensemble un nouvel établissement, plus grand, plus complexe avec différents interlocuteurs. Cependant, malgré la diversité des services, chacun est spécialisé et spécialiste ce qui facilitera votre découverte du collège. Vous serez épaulé tout au long de l'année par l'équipe enseignante et le professeur principal de votre enfant, mais également par l'infirmière scolaire, le service gestion et technique, l'assistante sociale, la psychologue de l'éducation nationale (chargée des modalités d'orientation et des détections) le service vie scolaire et la CPE et enfin l'équipe de direction.

Durant cette année de 6ème votre enfant apprendra l'autonomie et gagnera en indépendance. Petit à petit il deviendra un collégien. Nous travaillons ensemble pour l'accompagner dans son parcours scolaire et de le préparer en douceur vers l'adolescence.

Le service vie scolaire et la CPE seront présents pour répondre à vos questions, remarques et celles de vos enfants. Nous sommes joignable par téléphone, (02 43 89 23 44) mail (vie-scolaire1.0720015a@ac-nantes.fr) messagerie Elyco ou pronote (Marie Levrel dans l'annuaire) via le carnet de correspondance et bien entendu quand vous le souhaitez, sur rendez vous.





Les régimes de sorties

En fonction de votre choix et de votre organisation familiale, votre enfant bénéficiera d'un régime de sortie adapté. Il vous sera demandé de choisir entre régime 1, 2 ou 3.

- En régime 1, votre enfant ne mange pas à la cantine et pourra sortir du collège en cas d'absence de professeur et une fois ses cours de la demijournée ou de la journée terminés (soit en fin de matinée, soit en fin de journée mais jamais entre deux cours) sans qu'un adulte vienne le chercher et sans bénéficier des transports scolaires. Il sera sous alors sous votre responsabilité.
- En régime 2, votre enfant mange à la cantine, cependant il peut sortir de l'établissement une fois les cours inscrits à son emploi du temps terminés (en fin de journée). En cas d'absence de professeur, vous pourrez rédiger une autorisation d'absence ponctuelle (billets oranges du carnet) ou permanente (qui vous sera fournie à la rentrée).
- En régime 3, votre enfant bénéficie des transports scolaires et mange à la cantine. Il ne peut pas sortir de l'établissement sauf si vous l'autorisez via le carnet de correspondance (billets oranges: autorisation ponctuelle). Vous devrez alors préciser comment et avec qui il rentre. Nous ne le laisserons pas sortir et s'éloigner du collège sans avoir vérifier au préalable la présence d'un adulte pour le prendre en charge.



Questions-réponses

Qu'est ce que le carnet de correspondance et à quoi cela sert ? Le carnet de correspondance est la carte d'identité scolaire de votre enfant. Il doit toujours l'avoir avec lui et nous vous conseillons de le vérifier tous les soirs. Il vous servira au jour le jour à communiquer avec les personnels de l'établissement, de prévenir d'une absence, de justifier un retard ou de demander un RDV. Vous découvrirez des billets détachables de couleurs différentes qui vous permettrons de mieux comprendre son fonctionnement. De la même façon, l'établissement communiquera via le carnet pour vous transmettre des informations ou des indications. Ainsi si votre enfant est puni, cela sera noté dans son carnet de correspondance.

Mon enfant à t-il droit à un casier ? Oui, tous les élèves de 6ème qui le demandent peuvent bénéficier d'un casier, l'achat d'un cadenas est à votre charge.

Mon enfant est malade/et/ou en retard ce matin, que dois-je faire? Dans le premier cas vous devez prévenir la vie scolaire avant le début des cours si possible. Toutes les absences non justifiés seront signalées par SMS. Sans réponse de votre part, nous vous appelons rapidement. Mon enfant sera absent la semaine prochaine que faire? Prévenir le service vie scolaire par courriel ou via le carnet de correspondance. Dans les deux cas, au retour de votre enfant en classe, l'absence doit être justifiée dans son carnet de correspondance. Nous vous rappelons que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans et que des manquement répétés à l'assiduité scolaire nuisent durablement à la scolarité de votre enfant mais font également l'objet de signalement aux services académiques.

Mon enfant est voyageur scolaire, que se passe t-il s'il rate son car au départ du collège? Des adultes sont présents dans l'établissement bien après la fin des cours. Votre enfant sera pris en charge par un personnel et nous vous contacterons pour organiser son retour à la maison.

Que fait mon enfant quand il n'a pas cours ? Quand votre enfant n'a pas cours il sera pris en charge en étude où il pourra, sous la surveillance d'un adulte de la vie scolaire, faire ses devoirs et demander de l'aide si besoin. Il pourra également se rendre au CDI pour lire dans le calme.

Le collège organise t-il du soutien scolaire ou de l'aide aux devoirs? Oui, par le biais du dispositif devoirs faits. Il est proposé en journée sur les créneaux de permanence ou en fin de journée, soit de 16H30 à 17H30. Attention cependant, les élèves inscrits à devoirs faits en fin de journée ne peuvent bénéficier des transports scolaires (qui n'ont qu'une rotation à 16H30)

Mon enfant est en retenue et la CPE me demande un RDV, que puis-je faire ? Pas de panique, parfois nos enfants font des bêtises et pour grandir correctement ils doivent prendre conscience de leurs erreurs. La retenue lui permettra de réfléchir à ses actes par le biais d'un travail adapté. Le RDV avec la CPE permettra de poser ensemble des bases éducatives pour la suite et de détecter d'éventuels problèmes.

Je soupçonne mon enfant de se faire harceler, que dois-je faire ? Nous vous conseillons d de nous contacter au plus vite. Plus rapidement la situation est prise en charge, plus rapidement nous pouvons poser un diagnostic et mettre un terme à la situation . Attention cependant à ne pas confondre « se fait embêter » et « se fait frapper, insulter, humilié régulièrement » qui est la définition du harcèlement. Nous vous accompagnerons pour apprendre à poser les bonnes questions à votre enfant. Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous contacter.